



21 juin 2021

## La Charte des entraîneurs du VBC Porrentruy en 2021

Les entraîneurs sont les piliers sportifs du VBC Porrentruy. Ils sont soumis à une **exigence d'exemplarité**. Ils s'engagent à appliquer les 9 principes ci-dessous :

1. L'entraîneur est un exemple pour son équipe. Il est le plus motivé, engagé à 100% et **transmet sa passion** et son énergie. Il est **respectueux**, attentionné et bienveillant. Il **encourage**, démontre, **corrige**, répète à l'envi, fait régner un esprit de travail et de progrès. Il **félicite**, applaudit. Il est **rigoureux**. Si nécessaire, il réprimande et sanctionne. **Pour être crédible, il est irréprochable.**
2. L'entraîneur est « **à l'heure** », et même « en avance ». Sinon, il l'a annoncé et a demandé de débiter à l'heure. L'entraîneur est donc en salle, rechargé, prêt, **à l'entière disposition de son équipe, au moins 5 minutes avant** le début d'un rendez-vous (entraînements et matches). Il exige **que les joueurs fassent de même.**
3. L'entraîneur s'est engagé ou est **engagé pour dispenser 1, 2** ou un nombre défini d'**entraînements par semaine**. Il a **la responsabilité de les assumer**. Si exceptionnellement il devait être absent **pour une raison valable**, il **cherche et trouve un remplaçant**. Les entraîneurs sont **solidaires entre eux** lorsqu'ils sont sollicités. L'**annulation** d'un entraînement ne peut avoir lieu qu'en **ultime recours**. L'entraîneur **informe** alors le président.
4. L'entraîneur définit, avec son/ses équipe(s), un **protocole de début de séance**, d'entraînement et de match. Sauf autre formule propre, il réunit son groupe en début et fin d'entraînement au centre de la salle, pour le cri d'équipe, pour transmettre des informations et des appréciations. Il met **du sens dans les débuts et fins de séance.**
5. L'entraîneur a un plan pour les entraînements et pour les matches. **Un plan/objectif** à l'année, à moyen terme et à la semaine. Au besoin, **la planification** s'établit avec le(s) coach(es) pro. Le principe du **plan de match** est à développer.
6. L'entraîneur est le « **pilote** » de son équipe. Globalement, à l'entraînement et dans les matches. Il **intervient**, conseille, **donne des consignes** d'équipe et personnelles. Il est un **chef d'orchestre**. Il **donne des solutions** et explique comment les appliquer.
7. Il fait du **respect** une valeur majeure. Respect des exigences, des arbitres, des coéquipiers, de l'adversaire, etc. Il favorise l'esprit intégrateur et solidaire.
8. L'identité du jeu du club et des équipes doit s'appuyer sur **des fondements** : le **service**, la **réception**, la **capacité de faire des choix** et d'avoir des **cibles**, l'intelligence de jeu, dans **des systèmes précis**, connus et appliqués. Un **accent** est mis pour renforcer les compétences dans les domaines clés du service, de la réception de service, de la passe et de l'attaque « intelligente ».

9. Le plaisir et la progression passent par **la réussite** en particulier dans les groupes compétition. Essayer, ou simplement être là, ne suffit pas. L'objectif, c'est la réussite, le résultat, la capacité à éviter les fautes personnelles, à ne pas « perdre le ballon » + à faire le bon choix au bon moment. L'entraîneur veille à cela, à l'entraînement déjà. Il propose des exercices, **des contrats** et des situations qui conduisent à la réussite. Il fixe des buts à atteindre, il **explique aussi le sens** d'un exercice, d'une cible, d'une consigne, d'un système et des choix opérés.
10. L'entraîneur est **le dernier** à « rendre les armes » et **à lâcher prises**.
11. L'entraîneur a besoin de formation. De base, continue et « perpétuelle ». Le club l'y encourage et finance les formations reconnues.
12. L'entraîneur **a droit au respect**, aux encouragements, **à la confiance** et à la considération **du club**, du comité, **du président et des membres du club**. L'une des marques de cette considération est matérialisée par **une indemnité financière**.